

Communiqué de presse

Nantes, le 12/11/2014

Ouverture dominicale des commerces de la métropole nantaise : plus rien ne s'y oppose !

Après l'accord avec les centres commerciaux de périphérie de notre territoire, ce sont désormais les partenaires sociaux qui ont abouti à un accord. Désormais, plus rien ne s'oppose à la signature des arrêtés pour les 24 communes de la métropole permettant l'ouverture des commerces les dimanches après-midi des 14 et 21 décembre.

Une première pour les commerces de la métropole nantaise

La CCI se félicite de la signature de cet accord qui doit permettre, pour la première fois, aux commerces de la métropole Nantaise, d'ouvrir les deux dimanches après-midi avant Noël. Celui-ci fait suite à la décision des grands pôles commerciaux de périphérie de rester fermer à la suite de la table ronde organisée par la CCI Nantes St-Nazaire.

La CCI tient à souligner l'esprit de responsabilité de l'ensemble des parties prenantes de ce sujet, qui a permis d'aboutir à ce résultat, pour lequel elle milite depuis près de 15 ans.

Pour Jean-François Gendron, Président de la CCI Nantes St-Nazaire « *Notre persévérance et notre ténacité ont enfin payé, notamment grâce à l'implication de Jean-Luc Cadio, Vice-Président de la CCI en charge du commerce et de nos équipes. C'est une excellente nouvelle pour l'attractivité et l'activité commerciale du centre-ville de la métropole. Nous allons enfin pouvoir déambuler en centre-ville et ainsi donner de l'oxygène à la vie commerciale. J'espère que cette ouverture des deux dimanches avant Noël pourra s'inscrire dans le temps à l'instar de ce que l'on constate dans les autres grandes métropoles françaises* ».

Un bilan positif constaté à Saint-Nazaire

En effet, cette ouverture produit des effets positifs comme le montre l'exemple de l'ouverture des commerces nazairiens l'an passé, qui avait permis une très nette hausse de la fréquentation : plus de 25 600 visiteurs ont sillonné le centre-ville ces deux dimanches ! C'est principalement le cœur de ville qui a bénéficié de ce surcroît de clientèle : l'axe autour du paquebot, la rue de la paix et le ruban bleu. L'ouverture dominicale a également entraîné une hausse du chiffre d'affaires des commerçants : pour certains, ces deux journées de travail représentent 10% de leur chiffre d'affaire du mois de décembre. A noter : l'an passé, les ventes ont également été excellentes les deux samedis précédents.

C'est pourquoi la CCI se félicite également de la décision de la Ville de Saint-Nazaire, qui permet pour la troisième année consécutive, aux commerçants de Saint-Nazaire d'accueillir leurs clients les dimanches 14 et 21 décembre.

